

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

### DISPOSITIF

2 jours par mois (le jeudi et le vendredi) les 2 et 3 octobre, les 13 et 14 novembre et les 4 et 5 décembre 2014, soit un total de 6 journées de formation.

### LIEU

Université de Bourgogne à Dijon  
Pôle d'Économie et de Gestion.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Développements théoriques et applications pratiques.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### • PAR TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez le télécharger sur le site du Centre de recherches fiscales <http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/> cliquer sur l'onglet *Professionnels*, puis sur *Cycles et séminaires*

## FRAIS DE FORMATION

Le coût total de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 2 500 €. Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.

### • SUR DEMANDE

*Vous pouvez également en faire la demande directement au Centre de recherches fiscales*

UNIVERSITE DE BOURGOGNE  
Centre de recherches fiscales  
2, Bd Gabriel  
B.P. 26611  
21066 DIJON CEDEX  
Tél 03 80 39 53 54  
Fax 03 80 39 53 53  
[pascale.blatter@u-bourgogne.fr](mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr)

## RENSEIGNEMENTS

Date limite de dépôt des dossiers :  
1<sup>er</sup> juillet 2014

### • Sur le programme et l'organisation pédagogique

UNIVERSITE DE BOURGOGNE  
Centre de recherches fiscales  
Pôle d'Économie et de Gestion  
2, Bd Gabriel - B.P. 26611  
21066 DIJON CEDEX  
Tél 03 80 39 53 54  
Fax 03 80 39 53 53  
[pascale.blatter@u-bourgogne.fr](mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr)

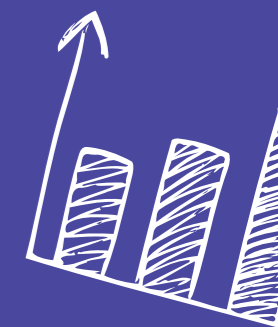
### • Sur la gestion administrative (conventions, prises en charge, ...)

SERVICE COMMUN DE FORMATIONS CONTINUE ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)  
Maison de l'Université  
Esplanade Erasme - BP 27877  
21078 DIJON Cedex  
Tél 03 80 39 91 19 / 03 80 39 37 71  
Fax 03 80 39 51 85  
[myriam.david@u-bourgogne.fr](mailto:myriam.david@u-bourgogne.fr)



Homologation  
Comité  
Scientifique  
CNCC

## MASTERCLASS TVA 2014



Pôle de Fiscalité Indirecte  
Communautaire (PFIC)  
de l'Université de Bourgogne

**UB**  
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

## MASTERCLASS TVA

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes d'entreprise. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application en raison notamment de son harmonisation dans le cadre de l'Union Européenne. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC) propose un cycle de perfectionnement qui accueillera sa septième promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir (ou parfaire) les raisonnements et réflexes propres à la TVA.
- Maîtriser les principes généraux de la TVA et approfondir les règles spécifiques et certains régimes spéciaux.

### PUBLIC CONCERNE

Avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables libéraux ou salariés, cadres d'entreprises (responsables comptables ou fiscaux, directeurs financiers, ...) justifiant d'un bon niveau de pratique dans le domaine de la TVA.

- Admission sur dossier
- Capacité d'accueil limitée

## PROGRAMME DE FORMATION

### SESSION 1

#### LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TVA

- Présentation des principes généraux de la TVA.
- Analyse à travers une mise en perspective du droit de l'Union Européenne.

### SESSION 2

#### TVA DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS

- Les règles de territorialité de la TVA dans le cadre d'échanges avec des partenaires établis dans ou hors de l'UE.
- Conséquences en matière de déclaration d'échanges de biens et implications douanières.

#### TERRITORIALITÉ DES PRESTATIONS DE SERVICES

- Règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services dans le cadre du « Paquet TVA ».
- Aspects pratiques liés à ces opérations (obligations déclaratives, formalités ...).

### SESSION 3

#### TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

- Application pratique des nouvelles règles.
- Droits d'enregistrement.

#### RÉGIMES SPÉCIAUX - LES NOUVELLES RÈGLES DE FACTURATION

- Les principaux régimes spéciaux : biens d'occasion, organismes sans but lucratif, organismes de droit public, etc...
- Les nouvelles règles de facturation : factures électroniques, échange de données informatisé, signature électronique avancée, piste d'audit, ...

### INTERVENANTS

- Anne-Sophie DE BECHADE  
Avocat Fidal International Paris
- Anne-Laure BENOIST  
Avocat Fidal International Paris
- Jean-Claude BOUCHARD  
Expert auprès de la Commission Européenne
- Jean-Pierre CASIMIR  
Professeur à l'université de Bourgogne
- Marie-Odile DUPARC  
Avocat CMS - Bureau Francis Lefebvre Paris
- Arnaud MORAINÉ  
Avocat Associé Fidal International Paris

*Nota : Les intervenants interviendront généralement en binôme*

### RESPONSABLE DE LA FORMATION

- LAURE CASIMIR  
Responsable du Pôle Formation Continue du Centre de Recherches Fiscales et de l'animation du Pôle de Fiscalité Indirecte Communautaire.